

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Exclusion

Le Premier ministre

Lettre du Premier ministre n° 2008-2137 relative à la mise en œuvre du grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri

NOR : PRMX0830451Y

*Madame Mastracci (Nicole), présidente,
FNARS, 76, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.*

Madame la présidente,

Lors de la réunion du 29 janvier dernier avec des représentants des associations de sans-abri, j'ai précisé les engagements du Gouvernement en reprenant les conclusions provisoires du rapport remis par le député Etienne Pinte. Ces engagements doivent être replacés dans le cadre d'une nouvelle stratégie en faveur des sans-abri et du logement précaire et d'une nouvelle méthode d'élaboration et de suivi de nos politiques publiques.

Pour cela, j'ai annoncé d'abord des mesures immédiates et ensuite un plan d'action pluriannuel 2008-2012.

En ce qui concerne les mesures immédiates, j'ai mentionné la création d'un poste de préfet qui sera directement placé sous mon autorité et qui aura pour mission de coordonner sur le terrain toutes les actions, ainsi qu'une enveloppe nouvelle de 250 M€ pour l'année 2008.

Je tiens à souligner cette mesure immédiate, qui correspond à une augmentation de 25 % de crédits consacrés à l'hébergement et à la résorption de l'habitat indigne dès 2008, en parallèle de la réalisation des diagnostics territoriaux qui seront établis d'ici fin juin et permettront de dimensionner le plan d'action : elle manifeste la priorité que j'accorde à ce sujet.

En ce qui concerne le plan d'action pluriannuel, il s'articule autour de trois axes.

1. Les politiques publiques n'alimenteront plus la rue

Afin d'engager une politique efficiente de prévention des expulsions locatives, je demande aux préfets de mettre en place, dans les départements qui n'en sont pas dotés, une commission de prévention des expulsions locatives.

Dès la saisine de cette commission, une enquête sociale sera systématiquement réalisée. Les préfets pourront alors user de la possibilité de suspendre les expulsions pour les personnes de bonne foi, moyennant indemnisation du bailleur ou recours à l'intermédiation locative.

La résorption de l'habitat indigne fera l'objet d'un plan quadriennal (2008-2012) à partir d'un état des lieux dressé par chaque préfet de département. Dès maintenant, le plan visera à traiter 100 000 logements relevant de l'habitat indigne.

Un système assurantiel adapté sera mis en place, dans les meilleurs délais, afin de garantir les risques locatifs.

2. Des solutions dignes d'hébergement seront offertes à toute personne qui veut sortir de la rue

Un plan pluriannuel de réhabilitation des centres d'hébergement sera mis en place sur la base d'un cahier des charges qui sera établi dans les prochaines semaines. Dans le même esprit, l'humanisation des centres lancée avec le plan d'action renforcé en faveur des sans-abri sera poursuivie.

Le financement des centres d'hébergement d'urgence se fera désormais sur une base trimestrielle avec un renforcement en travailleurs sociaux, dans l'attente de l'établissement d'un référentiel de l'hébergement coût-prestation avant la fin de l'année.

3. Enfin, l'Etat se donnera les moyens d'appliquer le droit au logement opposable prévu par la loi

Je confirme les objectifs de rattrapage du plan de cohésion sociale et du PARSA : il faut donc

construire 20 000 logements (PLAI) par an et 9 000 places de maisons relais avant la fin de la période 2008-2012. Afin de favoriser l'émergence de projets, dans le décompte des logements sociaux, chaque place de maison relais comptera pour deux logements au titre de l'article 55 de la loi SRU. Le coût de l'accompagnement social sera unifié dans toutes les maisons relais sur la base d'un prix de journée de 16 €.

L'Etat poursuivra en 2008 son effort de financement du logement social et développera également le conventionnement à loyer modéré avec le parc privé. Pour les personnes les plus fragiles, déclarées prioritaires par les commissions de médiation, l'Etat est prêt à accompagner des dispositifs d'intermédiation locative.

En ce qui concerne les communes en constat de carence au titre de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain, les programmes de construction devront comprendre 30 % de logements sociaux, hormis dans les quartiers ayant déjà plus de 40 % de ce type de logements. Le préfet disposera du droit de préemption urbain sur le parc existant.

Voici donc les actions que le Gouvernement va mettre en œuvre. Vous trouverez, ci-joint, un tableau financier récapitulatif de la répartition des 250 M€ annoncés.

Naturellement, ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner lors de notre réunion, ces mesures peuvent évoluer en fonction des analyses locales qui seront effectuées.

Je suis conscient du retard accumulé que nous devons rattraper mais je sais aussi combien il est avant tout essentiel de redéfinir ensemble une politique interministérielle cohérente et globale. Une telle politique suppose également que chaque acteur concerné, et je pense notamment aux associations et aux collectivités territoriales, accepte de prendre toutes ses responsabilités et ne s'en remette pas aux seuls efforts de l'Etat. L'Etat est certes garant du droit au logement mais cela ne doit conduire ni à une déresponsabilisation des acteurs ni surtout à leur désengagement.

Je ne doute pas que vous saurez prendre toute votre part dans cette action qui nous engage tous. Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

FRANÇOIS FILLON

ANNEXE

Tableau budgétaire

MESURES	ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE 2008
Plan d'humanisation des centres d'hébergement (dont construction de nouveaux centres)	35 M€
Plan de lutte contre l'habitat indigne	60 M€
Fonctionnement de l'hébergement/logement adapté, dont : <ul style="list-style-type: none">- veille sociale- hébergement d'urgence- intermédiation locative- maisons relais- fonds d'expérimentation	145 M€
Financement de dispositifs sanitaires : <ul style="list-style-type: none">- équipes mobiles psychiatrie précarité- lits LHSS- PASS	10 M€
Total	250 M€